



Annabelle DEMY
 Doctorante en
 science politique

**École doctorale
 Droit et Science
 Politique**

**UMR CNRS
 6051 Arènes**



**UMR Inserm
 1085 IRSET**

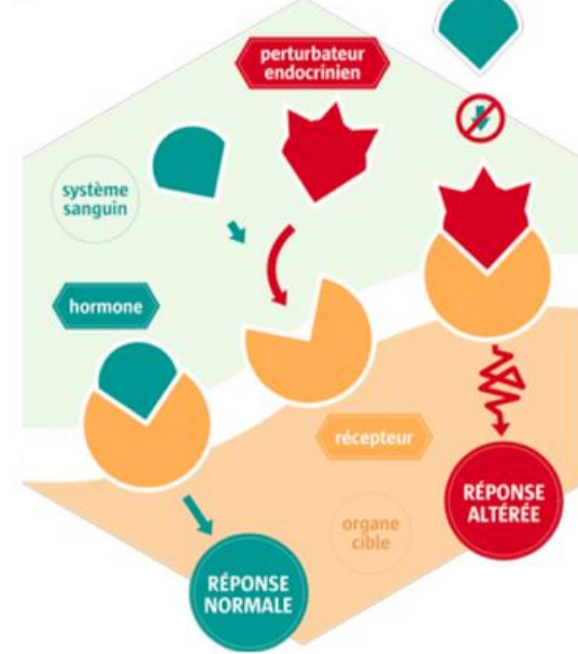


Financements

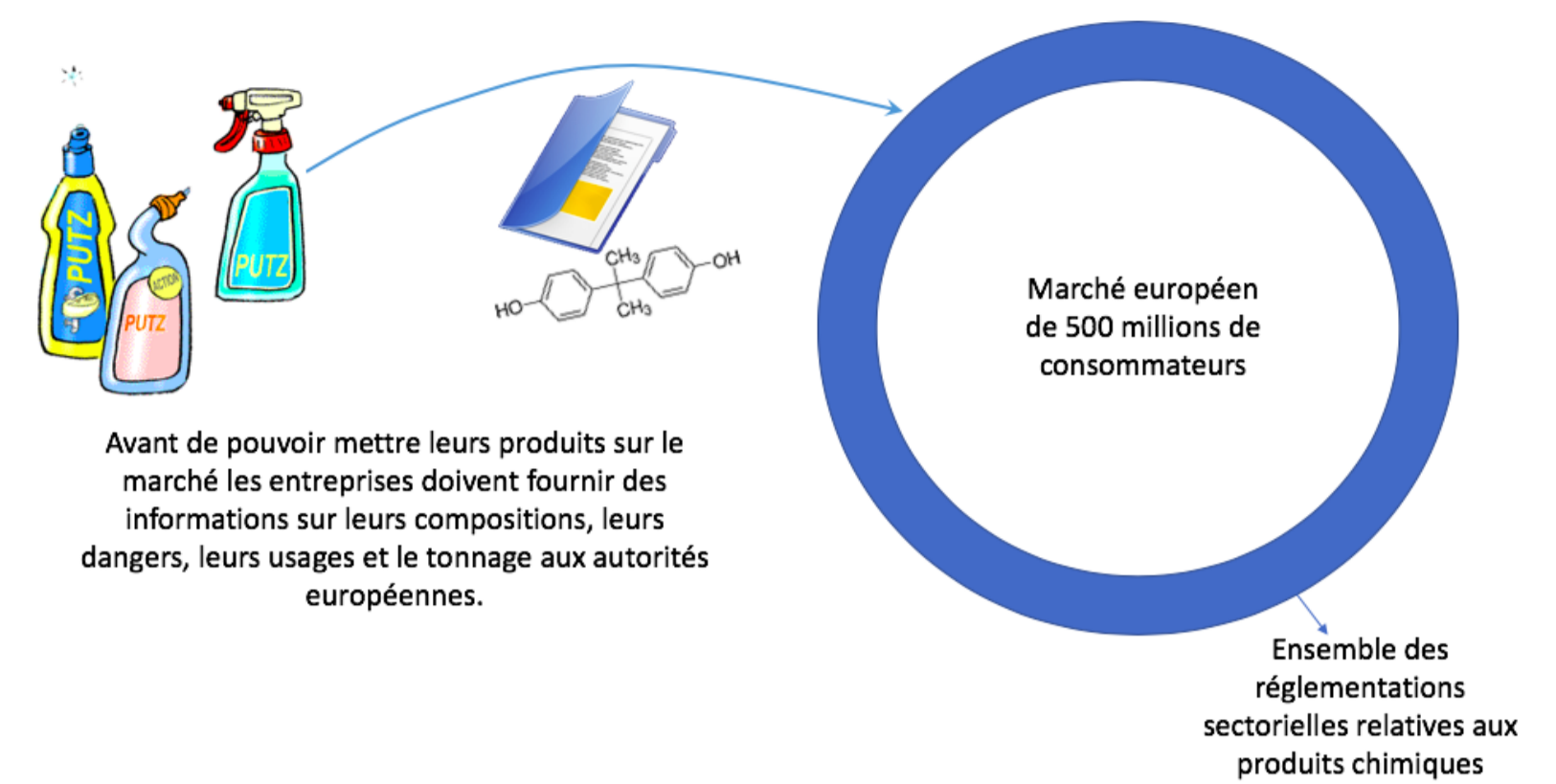


LA REGLEMENTATION DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS: UNE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE

Schéma simplifié du mode d'action d'un perturbateur endocrinien



Le contrôle des produits chimiques dans l'Union européenne



CONTEXTE

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont une catégorie de substances chimiques entraînant des effets néfastes sur la santé et l'environnement en interagissant avec les hormones naturelles des êtres humains et des animaux. Depuis une trentaine d'années des études expérimentales et épidémiologiques ont montré qu'ils causaient des troubles de la fertilité, des cancers, des troubles métaboliques comme l'obésité ou encore des baisses de QI.

Les autorités européennes et internationales se sont saisies du problème dans les années 1990 en organisant des conférences et en lançant des programmes de recherche. Mais ce n'est qu'à la fin des années 2000 que des réglementations ont été adoptées pour contrôler l'accès au marché des substances PE.

Les autorités se sont toutefois heurtées à un autre problème: **le manque de dispositifs scientifico-techniques permettant de dire si une substance constitue, ou non, un perturbateur endocrinien.**

Dans ces conditions il convient de s'intéresser à la manière dont l'action publique se construit et est mise en œuvre pour répondre au besoin de gestion de cet enjeu de santé publique.

QUESTION

Dans quelle mesure les difficultés de mise en œuvre de la réglementation sur les perturbateurs endocriniens s'explique t-elle par **un manque d'outils techniques** ? Cette explication ne pourrait-elle pas être complétée par **une analyse du système réglementaire européen en matière de substances chimiques** ?

MÉTHODE

La thèse s'appuie sur des méthodes de sciences sociales. **L'enjeu est de comprendre la réglementation des perturbateurs endocriniens au concret et en action.**

- Une série d'entretiens avec des acteurs en charge de l'action publique de contrôle des PE (fonctionnaires des ministères, agent de l'OCDE, de l'INERIS, de l'Anses etc, des chercheurs qui travaillent au développement de dispositifs techniques d'identification des PE).
- Analyse des archives de l'OCDE pour comprendre comment les dispositifs techniques créés sont légitimés et deviennent des tests de référence pour identifier les PE.
- Entretiens et observations dans les structures chargées par les entreprises de réaliser les tests et de mettre en forme les résultats nécessaires à l'accès au marché européen.

RÉSULTATS

Après quelques mois de travail quelques éléments peuvent être soulignés:

- Malgré l'intérêt des acteurs de la santé publique et des ONG pour les perturbateurs endocriniens, leur régulation concrète par leur identification et leur restriction d'accès au marché est un **processus contrôlé par un petit nombre d'acteurs experts dans des espaces confinés comme l'OCDE ou l'ECHA**. Ce fonctionnement explique en partie le maintien de substances dangereuses sur le marché.
- Toutefois, la construction de la catégorie juridique « perturbateurs endocriniens », malgré le manque d'opérationnalité immédiate vu le manque de dispositifs techniques permettant leur identification, **a permis d'accroître l'intérêt des politiques pour la réglementation des produits chimiques.**